Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20181126-181126-11-DE Date de télétransmission : 28/11/2018 Date de réception préfecture : 28/11/2018

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

## Séance du 26 novembre 2018

#### **Objet**

Récupérateur d'eau – Attribution de subvention individuelle. Autorisation

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU**, **Maire de Floirac**.

## Etaient présents :

Mme N. LACUEY. NAFFRICHOUX, M. Mme GRANJEON, IGLESIAS, CAVALIERE, M. Mme DURLIN, GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT. M. RAIMI. Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

33

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU - Mme COLLIN à Mme N. LACUEY Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - M. LERAUT à M. DANDY Mme VELU à M. CALT

Absents:

M. BELLOC - Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aux floiracais.

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure :

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20181126-181126-11-DE Date de télétransmission : 28/11/2018 Date de réception préfecture : 28/11/2018

Les demandeurs remplissent un dossier de demande d'aide financière auprès de la Mission Agenda 21. Si celui-ci est recevable, une aide financière de 40% du prix d'achat de leur récupérateur, plafonnée à 40 euros, leur est attribuée, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Après validation des critères d'éligibilités, les demandes en cours sont présentées au Conseil Municipal dans le tableau suivant :

Identité du demandeur	Volume	Prix d'achat	Aide financière
DURLIN Peggy	350 L	109,00€	40,00 €
FERNANDEZ Irène	300 L	95,45 €	38,18 €
LEPRETRE Francine	300 L	54,90 €	21,96€

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de l'aide financière.

Vu l'action 5.3 de l'Agenda 21 de Floirac ayant pour objectif de mettre en place des subventions pour les récupérateurs d'eau, délibérée le 27 octobre 2014; Vu la délibération du 18 décembre 2017 traitant du soutien aux initiatives éco-citoyennes; Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 14 novembre 2018;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** l'attribution d'une aide financière de 40,00 € à Mme DURLIN Peggy.

**AUTORISE** l'attribution d'une aide financière de 38,18 € à Mme FERNANDEZ Irène.

**AUTORISE** l'attribution d'une aide financière de 21.96 € à Mme LEPRETRE Francine

**DIT** que les dépenses sont réalisées au compte 20421, sur le budget de la Mission Agenda 21.

Nombre de votants : 31 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31

Contre Abstention: Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

> POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 28 novembre 2018

Le Maire,